

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## **SEANCE DU 21 MARS 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mars, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 mars 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

### **PRESENTS :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire*,

M. HAQUIN, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY,  
Mme CHIARAMELLO, Mme MEZIERE, *Adjointes au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI,  
Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER,  
Mme CASTRO- FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI,  
M. CLEMENT, *Conseillers Municipaux.*

### **ARRIVE A 21h00 :**

M. PICARD-BACHELERIE

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme PEGORIER-LELIEVRE	(pouvoir à M. PORTELLI)
M. NACCACHE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
M. EL MAHJOUBI	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. KHINACHE	(pouvoir à M. HAQUIN)

### **ABSENTE :**

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. QUENUM* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

## I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2019

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

## II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

### 1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## III - AFFAIRES GENERALES

### 1) **Modification du tableau des effectifs**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **PROCEDE** à la création ci-dessous :

NOMBRE	POSTE A CREER SUR LA VILLE	SERVICE	MOTIF
1	Animateur Principal de 1ère classe	Sports	Recrutement
<b>NOMBRE DE POSTE CREE : 1</b>			

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 33

**Votants : 33**

**Pour : 29**

**Abstentions : 4 (M. FABRE, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. BOYER) du Groupe « Générations Ermont »**

**Arrivée de M. PICARD-BACHELERIE à 21h00**

### 2) **Communauté d'Agglomération Val Parisis : Avis sur le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) arrêté** *Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DONNE** un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat pour la période 2018-2023 inclus.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 34

**Votants : 34**

**Pour : 30**

**Abstentions : 4 (M. FABRE, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. BOYER) du Groupe « Générations Ermont »**

### 3) **Convention de mise à disposition de matériel, à titre gratuit, avec la Commune de Domont**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la Commune de Domont, la convention de mise à disposition de sept tracteurs, trois plateaux et cinq groupes électrogènes à titre gratuit, pour l'organisation de leur carnaval, du samedi 23 Mars 2019.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

### 4) **Signature d'une convention d'occupation précaire du terrain nu sis rue Raoul Dautry à Ermont entre la Commune d'Ermont et le Cirque des Frères CAPLOT en application du commodat conclu avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la convention d'occupation précaire du terrain nu sis rue Raoul Dautry à Ermont entre la Commune d'Ermont et le Cirque des Frères CAPLOT, pour une durée d'un an sans incidence financière ;
- **DIT** que le terrain est constitué des parcelles cadastrées AI 4, AI 5, AI 7, AI 9, AI 10, AI 11, AI 12, AI 13, AI 15, AI 16, AI 17, AI 19, AI 20, AI 21, AI 22, AI 311, AI 312, AI 336 et AI 337 d'une surface totale de 6 900 m<sup>2</sup> ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférant.

**Résultat du vote :** Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

#### IV - CULTURE

##### Théâtre :

##### 1) **Tarifification des spectacles et activités culturelles de la saison 2019/2020**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

**- APPROUVE :**

- la proposition de tarifification des activités culturelles organisées au sein du théâtre Pierre Fresnay et programmées pour la saison 2019/2020 ;
- la création d'une nouvelle catégorie de spectateurs « les Ambassadeurs » ;
- les modes de règlement afférents détaillés en annexe et mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

- **AUTORISE** le Maire à procéder, par décision municipale, à toutes les modifications nécessaires des régies de recettes concernées, à accomplir l'ensemble des démarches et signer tous documents utiles.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

##### 2) **Tarifification du cinéma fantastique pour la saison 2018/2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la tarifification du cinéma fantastique à 7 € pour la saison 2018/2019.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

##### 3) **Modification de la convention de mise à disposition des équipements culturels de la Commune : Fixation des horaires**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les modifications apportées à la convention de mise à disposition des équipements culturels de la commune ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ces conventions de mise à disposition.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

##### 4) **Adhésion à l'association ACTIF (Association Culturelle de Théâtre en Ile-de-France) – Souscription**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** de l'adhésion à l'organisme suivant :

Organisme	Montant de l'adhésion 2019
<b>Association ACTIF Théâtre André Malraux Place des Arts 92500 Rueil-Malmaison</b>	<b>250 €</b>

- **AUTORISE** le paiement des cotisations afférentes pour l'exercice 2019 et les suivants, à la nature 6281-Concours divers, selon les conditions de calcul des cotisations annuelles fixées par chaque organisme ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et documents d'adhésion afférents.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

##### Conservatoire :

##### 5) **Conservatoire : Approbation d'un modèle de convention de mise à disposition à titre gratuit des équipements culturels de la Commune**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** le modèle de convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du Conservatoire ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ces conventions de mise à disposition.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## 6) Tarifs du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2019/2020

### *Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2019/2020 ;
- **APPROUVE** le maintien de l'option « spectacles » ;
- **APPROUVE** le renouvellement de l'offre de bienvenue accordée dans le cadre de l'opération annuelle d'accueil des nouveaux ermontois ;
- **APPROUVE** le renouvellement de l'offre accordée à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
- **AUTORISE** la gratuité d'inscription aux cours de formation musicale pour les élèves inscrits aux ateliers musicaux du Service Municipal Jeunesse, au titre des échanges pédagogiques et des partenariats mis en place entre le Conservatoire et ce dernier.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

### Enfance :

#### 1) **Modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil « Les Gibus »**

### *Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement du Multi Accueil « Les Gibus ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

### Centres socio-culturels :

#### 2) **Centre socio-culturel François Rude : Approbation de la demande de subvention dans le cadre du Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2019), pour l'action « Pause et Cause Parents »**

### *Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** la demande de subvention « REAAP 2019 » pour un montant de 1 000,00 €, dans le cadre de l'action « Pause et Cause Parents » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents au label « REAAP 2019 ».

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## VI - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

### Equipement :

#### 1) **Ecole Maternelle Louis Pasteur - travaux de rénovation portant sur l'isolation et le remplacement des menuiseries extérieures :**

- autorisation d'effectuer les travaux,
- autorisation de signer la déclaration préalable de travaux et toute autre autorisation d'urbanisme afférente,
- demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de remplacement des huisseries et d'isolation à l'école maternelle Louis Pasteur et à signer la déclaration préalable de travaux et toute autre autorisation d'urbanisme afférente ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 20% du coût des travaux HT et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent ;
- **DEMANDE** le démarrage anticipé des dits travaux.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) **Pavillon sis 49 rue A. France - travaux d'aménagement de 2 logements de type T2 et démolition du garage attenant :**  
 - autorisation d'effectuer les travaux,  
 - autorisation de signer la demande de permis de démolir et la déclaration préalable de travaux pour la pose de fenêtres de toit

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux d'aménagement de deux logements de type T2 dans le pavillon sis 49 rue A. France et à démolir le garage attenant ;
- **AUTORISE** le Maire signer la demande de permis de démolir et la déclaration préalable de travaux pour la pose de fenêtres de toit ainsi que tout autre document d'urbanisme afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **VII - FINANCES**

- 1) **Taxes directes locales pour 2019 : vote des taux communaux**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2018 soit, par taxe :
  - ♦ Taxe d'habitation : 15,42 %
  - ♦ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,04 %
  - ♦ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la notification de la délibération correspondante à l'administration fiscale.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) **Pertes sur créances irrécouvrables 2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ACCEPTTE** les admissions en non-valeurs des créances proposées par le comptable public, pour un montant de 16 192,31 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;
- **PRESCRIT** le traitement comptable des états dressés par la Trésorerie principale d'Ermont pour leurs entiers montants.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) **Attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Rhône pour l'insertion et l'emploi des jeunes**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 120 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Rhône correspondant à la formation d'un apprenti ermontois ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent aux modalités de versement de cette subvention.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 4) **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association sportive scolaire du collège Antoine de Saint-Exupéry**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ATTRIBUE** à l'Association sportive scolaire du Collège Antoine de Saint-Exupéry, une subvention de fonctionnement d'un montant de 500,00 €.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

5) **Aide financière à un projet de classe poney, pour une école maternelle d'Ermont au titre de l'année scolaire 2018/2019**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 617,00 € à l'école maternelle Victor Hugo 1 pour l'organisation d'une « classe poney » pour 231 élèves, au centre équestre de Cires-lès-Mello, au mois de juin 2019.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

6) **Copropriété Ermont Sannois III : Aide financière à la réalisation de travaux de sécurisation de la résidence**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** de verser la somme de 12 000 € à la copropriété Ermont-Sannois III par l'intermédiaire de son syndic, le Cabinet BETTI, pour les travaux de sécurisation du passage traversant, situé au droit de la passerelle donnant sur la Place Auguste Rodin.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

7) **Fête des Vendanges 2019 : Aides aux Associations participantes**

*Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **FIXE** à 650,00 € le montant de la subvention pour chaque char construit ;

- **DIT** qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;

- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**VIII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS**

*Néant*

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h34.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2019 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHÉ le 28 mars 2019**